

Réorganisation et licenciements économiques

Votre direction l'a préparé de longue date et déjà présenté aux actionnaires quand ce ne sont pas eux qui l'ont imposé mais vous en découvrez seulement maintenant l'ampleur et les conséquences sociales prévisibles.

Il faut agir vite alors que les enjeux sur l'emploi sont forts, les salariés inquiets, les procédures complexes, le temps compté. Faut-il négocier un accord de méthode ? Solliciter l'administration du travail ? Commencer à parler d'indemnisation des salariés, de reclassement ? Contester le motif économique ? Avancer une contre argumentation ?

Même ceux qui ont déjà l'expérience d'un PSE (que ce soit dans la version plan social ou plan de sauvegarde de l'emploi) se trouvent confrontés à ces questions car la législation évolue, le contexte économique de l'entreprise et les motivations économiques de l'employeur peuvent changer et les populations concernées être différentes.

Nous avons assisté plusieurs centaines de CE sur ces consultations et sommes de véritables spécialistes, intervenant sur les registres juridiques et sociaux, toujours complémentaire de l'expert-comptable. Notre accompagnement est un travail sur le terrain, porté tant sur la compréhension des procédures et

enjeux que sur l'analyse du projet et la prise en compte des aspirations des salariés et de leurs représentants.

L'expert procède à l'examen critique du projet de la direction et recherche, avec le CE, des solutions alternatives plus favorables au maintien de l'emploi, aux conditions de reclassement, de reconversion mais aussi d'indemnisation. Un rapport détaillé est présenté en réunion, véritable outil pour vos négociations.

Nous éclairons le CE sur les démarches à engager et vous assistons pour un véritable coaching tout au long de la procédure.

Notre expérience est également forte sur les procédures collectives et les PSE engagés dans le cadre de redressements judiciaires. N'oubliez pas que dans ces situations aussi, le recours à l'expert est un droit des représentants des salariés.

Témoignage

« Nième procédure en 8 ans mais la pertinence des expertises ne se dément pas pour aborder chaque situation et être en meilleure position de négociation.

Alinéa a été en mesure de nous dédier la même consultante sur l'ensemble des consultations pour un coaching vraiment efficace. Sa présence en réunion préparatoire comme plénière est un véritable atout. La direction ne regarde plus les propositions du CE de la même façon, nous sommes écoutés et quant à nous, nous avons progressé et gagné en confiance. Lors de la dernière procédure, plusieurs postes ont ainsi pu être sauvés et des suppressions décalées dans le temps ».

ALINEA